

Etat-Major de l'Armée.
3^e Bureau. I.

PARIS, le 5 Février 1919.

et
Direction du Génie

N° 2012-3/11

LE PRESIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

Conservation des Vestiges
et Souvenirs de Guerre

à M.M. les Généraux Commandant les 1^o, 2^o, 6^o, 7^o, 20^o et 21^o Régions.



J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une importance sérieuse au point de vue de l'histoire de la guerre s'attache à la conservation de certaines organisations ou vestiges se trouvant sur les lignes fortifiées ou sur les champs de bataille.

Une Commission Interministérielle des Vestiges de Guerre s'occupe d'inventorier tous les souvenirs qui présentent un réel intérêt et qui, par leur construction en béton ou cuirasse peuvent être conservés sans trop de frais d'entretien, tels que Postes de Commandement, observatoires etc...

Ces Vestiges sont destinés à être ultérieurement classés comme Monuments historiques; à cette époque leur entretien et leur garde incombera au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

J'ai décidé que provisoirement les vestiges désignés par la Commission, situés sur le territoire de votre Région, seraient confiés au Service du Génie de la Région qui aura à les faire surveiller par un service non permanent, à les enclore, s'il y a lieu, de fil de fer, et à les entretenir dans la mesure du possible.

Les organisations à conserver seront indiquées au Service Régional du Génie par les Officiers Commandant les trois sections du Service de protection des Monuments et Oeuvres d'Art de la zone des Armées.

La répartition du terrain d'action de ces Officiers est actuellement la suivante :

- 1°)- Secteur NORD : Off. d'Ad^{on} de 2^o Cl. du Service du Génie SABATTE, 7 rue des Cordeliers, ABBEVILLE - Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme,
- 2°)- Secteur CENTRE : S-Lieutenant COLLIN, 2 rue d'Aumale à CHANTILLY - Départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne,
- 3°)- Secteur EST : S-Lieutenant DANIS, 10 place St-Etienne à METZ - Départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges et Alsace.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser pour le 1^o Avril prochain un compte-rendu de la mise en marche de ce service, et la liste des Vestiges conservés par vos soins.

P. LE PRESIDENT DU CONSEIL,
Ministre de la Guerre et p. s. ordre,
LE GENERAL,
Chef d'Etat-Major Général de l'Armée :

A L B Y.

COPIE à : M. le Ministre de l'INSTRUCTION PUBLIQUE & des BEAUX-ARTS -
Division des Services d'Architecture - Monuments Historiques.